

Collège Youri Gagarine - 78190 Trappes

Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Principal,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu la demande d'avis enregistrée sous le numéro gnD1161315U le 15 septembre 2014,

Vu que l'absence de réponse de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés dans le délai de 2 mois vaut avis favorable, conformément à l'article 28-II de la loi du 6 janvier 1978,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 20/2015 du 30 juin 2015

Arrête :

ARTICLE 1 : il est créé par le Collège Youri Gagarine un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé PRONOTE (index éducation), dont l'objet est la mise à disposition d'un téléservice de l'établissement scolaire pour la gestion des élèves.

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil,
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Etat civil : les élèves et leurs familles, les personnels habilités du collège.
- Vie professionnelle : les élèves et leurs familles, les personnels habilités du collège.
- Données de connexion : les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance.

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Collège Youri Gagarine - 28 Boulevard Martin Luther King - 78190 TRAPPES

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le panneau d'affichage situé à l'entrée du bâtiment administratif et publié sur le site internet du collège.

Fait à Trappes, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Jean-Christophe Bergeron

